Collège Sciences de la santé

Scolarité D.U. Santé
Case 148
146, rue Léo Saignat
CS 61292
33076 BORDEAUX Cedex

DIPLOME D'UNIVERSITE DES DESASTRES SANITAIRES

3ème Cycle

UFR de rattachement* : *UFR des Sciences Médicales.

ARTICLE I : OBJET

L'Université de Bordeaux organise un diplôme d'université des Désastres sanitaires dont l'objectif est d'assurer la formation du personnel du corps sanitaire pour faire face à une situation d'urgence collective, réalisée par les catastrophes naturelles ou conflictuelles ou industrielles.

Cette formation porte sur la gestion, l'organisation et la technologie propre des soins en ces situations d'exception.

Ce diplôme doit :

- Permettre l'inscription à un fichier national des médecins aptes à la médecine de catastrophe ;
- Faciliter l'intégration du médecin dans les corps de sapeurs-pompiers et de la Protection Civile en France et à l'étranger ;
- Permettre aux volontaires des organisations humanitaires d'acquérir une formation générale ;
- Donner un enseignement complémentaire et indispensable aux Médecins Inspecteurs de la Santé responsables de la Santé Publique dans les régions.

ARTICLE II : RESPONSABLES DE LA FORMATION

Responsable Principal :
Professeur Xavier COMBES
Hôpital Pellegrin - SAMU
Place Amélie Raba Léon
33076 BORDEAUX Cedex
Tél. : 05 56 79 49 47
xavier.combes@chu-bordeaux.fr

Coresponsable:
Docteur Eric TENTILLIER (PH)
Pôle Urgences Adultes SAMU
Hôpital Pellegrin
Place Amélie Raba Léon

33076 BORDEAUX Cedex
05 56 79 54 21
eric.tentillier@chu-bordeaux.fr

ARTICLE III : ORGANISATION GENERALE DE LA FORMATION

Le nombre d'inscrits est limité à **25** (incluant les étudiants inscrits à la capacité de médecine de catastrophe).

La durée est d'un an : **80 heures** environ d'enseignement sont dispensées chaque année.
La présence à l'enseignement est obligatoire pour sa validation.
Les cours ont lieu de janvier à mai.
Les enseignements ont lieu tous les ans sur bordeaux, et une fois tous les deux ans en Guyane et à l'Océan indien (La Réunion-Mayotte).

Ce diplôme n'est pas ouvert aux stages.

ARTICLE IV : CONDITIONS D'INSCRIPTION

Sont admis à s'inscrire :

- Les Docteurs en Médecine Française,
- Les professionnels de la santé, ayant une expérience professionnelle (SAMU - SMUR - Urgences) et sur examen de dossier.
- Les médecins étrangers pourvus d'un diplôme de Docteur d'Université Française en Médecine ou d'un diplôme d'un pays étranger permettant d'exercer la médecine dans ce pays,

Une autorisation pédagogique d'inscription préalable est à demander au Professeur COMBES (lettre de motivation, CV et diplôme requis pour accéder à la formation (obligatoires)).

L'inscription administrative est ensuite prise par le service de la scolarité de l'Université, sur autorisation du Président de l'Université et sur présentation d'un dossier conforme aux exigences réglementaires.

ARTICLE V : COUT DE LA FORMATION

Les droits spécifiques s'élèvent à :
En formation initiale : **500€ /an**
En formation continue :

- Reprise d'études non financée : **500€ /an**,
  (Sur présentation d'une pièce justificative : notification de non prise en charge au titre de la Formation Continue),
- Reprise d'études financée : **950€ /an**,

Auxquels s'ajoute le droit de scolarité fixé annuellement par arrêté ministériel.

ARTICLE VI : CONTROLE DES CONNAISSANCES ET VALIDATION DU DIPLOME

Composition du jury :
Il est composé d'au moins 3 membres, et présidé par le Professeur responsable du diplôme.
Sa composition nominative est approuvée avant les sessions d'examens par le Président de l'Université.

Modalités :
La présence en cours est obligatoire.

Les études seront sanctionnées par :

- Une épreuve écrite de 3 heures (QROC et QR) sur les acquisitions théoriques notées sur 20,

- Un examen pratique des techniques ou d'étude de cas (pas de notation à l'épreuve pratique).

Pour être admis, le candidat devra obtenir la moyenne à chacune des deux épreuves.
Il y a deux sessions d'examen écrit par an. Les étudiants ne peuvent se présenter à la deuxième session que s'ils ont passé la première. Les étudiants ne peuvent passer l'examen qu'à Bordeaux ou lors des années où le DU est ouvert sur la Guyane et l'Océan indien, en Guyane, à la Réunion ou à Mayotte.

Le redoublement est autorisé.

ARTICLE VII : DELIVRANCE DU DIPLOME

Le Diplôme d'Université des Désastres Sanitaires est délivré aux candidats admis sous le sceau de l'Université de Bordeaux et la signature de son Président.

Création : Conseil de l'Université du 13/07/1983

Modifications : Conseil de l'Université du 12/07/1984

Rattachement au département santé et développement du Diplôme d'Université des Désastres Sanitaires : Conseil de l'Université du 20/06/1985

Modifications : changement de responsable : Conseil ISPED du 23/06/1998
C.A. du 24/09/1998

Modifications : augmentation des droits : C.A. du 15/09/1999
Conseil ISPED du 17/11/1999

C.A. du 17/05/2002
Conseil ISPED du 29/05/2002

Conseil ISPED du 19/05/2004
C.A. du 06/07/2004

Mis à jour le 19 avril 2007

Changement d'UFR de rattachement (UFR Sciences Médicales), changement du niveau d'études (3ème cycle) et modifications : Conseil UFR Sciences Médicales du 16/04/2012
Conseil ISPED du 16/05/2012
C.E.V.U. du 04/10/2012

Modifications : Conseil UFR Sciences Médicales du 06/07/2015
Conseil du Collège Sciences de la santé du 16/07/2015

Changement de responsable et modifications :
Conseil UFR Sciences Médicales du 09/12/2019
Conseil du Collège Sciences de la santé du 16/12/2019

Modifications : Conseil UFR Sciences Médicales du 05/02/2024
Conseil du Collège Sciences de la santé du 13/02/2024
(Version 12)

ANNEXE

Programme :

Thèmes renseignés	***Volumes horaires***	**Nom et qualification des enseignants**
Concept de médecine de catastrophe	3 h	Pr F Sztark, Dr E Tentillier, Praticiens Hospitaliers- SAMU 33
Les plans de secours	3 h	Dr JM Dindart, Dr E Tentillier, Praticiens Hospitaliers- SAMU 33
Le triage	2 h	Dr JM Dindart, Praticien Hospitalier, SAMU 33
Organisation de la défense sanitaire	3 h	Dr M Thicoïpé, Praticien Hospitalier-SAMU 33
Crush syndrome et tremblement de terre. Catastrophes internationales et missions extérieures	3 h	Dr Eric D'Andigné-Médecin en Chef de la structure des Urgences Hôpital d'Instruction des Armées Robert Picqué de Bordeaux
Rôle propre et moyens du SSSM en situation exceptionnelle	3 h	Dr C Delarche, Médecin Capitaine SDIS 33
La chaîne de secours médicaux extrahospitaliers	4 h	Dr E Tentillier, Praticien Hospitalier-SAMU 33
Le poste médical avancé	2 h	Dr E Tentillier, Praticien Hospitalier-SAMU 33
Organisation des hôpitaux en situation d'exception-Plan Blanc et Plan Blanc élargi	3 h	Dr JP Feuillerat, Praticien Hospitalier
Feu d'habitation. Feux d'hôpital Plan Rouge Alpha (catastrophe multi site)	3 h	Dr L Domanski, Médecin en Chef des services er des personnels du service de santé et de secours médical de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris
Notion de traumatisme psychologique/Cellule d'urgence médico-psychologique Particularités de la prise en charge des enfants traumatisés psychiques	3 h	Dr Ch Glon et Dr Ch Martin, (psychiatres CUMP Bordeaux) Dr Grabot (Psychologue, CUMP Bordeaux)
Méthode de raisonnement tactique/exercice	3 h	Dr E Tentiller, Praticien hospitalier
La gestion de la pharmacie dans un PMA Visite du PSM 2	3 h	Dr JS Durand et Dr Gauthier, praticiens hospitaliers SAMU 33 ; pharmaciens du CHU de Bordeaux
Analyse critique des schémas d'organisation actuels en médecine de catastrophe	3 h	Dr D Jannière, Directeur Médical adjoint, SAMU 75
Le risque radio nucléaire	3 h	Dr JM Dindart, Dr JS Durand, praticiens hospitaliers SAMU 33
Le risque biologique Plan variole. Grippe AHN. Grippe aviaire	3 h	Dr JM Dindart, Dr JS Durand, praticiens hospitaliers SAMU 33
Le risque chimique	3 h	Dr JM Dindart, Dr JS Durand, praticiens hospitaliers SAMU 33 ;
Tenues de protection Module de décontamination pré hospitalière-exercice	3 h	Dr JM Dindart, Dr JS Durand, praticiens hospitaliers SAMU 33 ; Pr Lesgourgues et les formateurs NRBC du SAMU 33
Préparation de l'organisation sanitaire en vue d'un rassemblement de foule	3 h	Dr F Reydy (praticien hospitalier, SAMU 33)

Médias de communication en situation de crise	3 h	JF Crouzillard, Unité d'Intervention Sécurité civile Nogent Le Rotrou
Transmissions et télécommunications en situation de catastrophe	1 h	F Garnier, SAMU 33
Organisation de la Défense Civile en France	1 h	JL Auribault (SIRDPC Préfecture de Gironde)
Organisation de la Défense Sanitaire	1 h	Dr M Thicoïpé , praticien hospitalier SAMU 33
Principes de médecine humanitaire Les urgences à MSF	6 h	Collaboration de l'équipe MSF
Secours en mer	3 h	Dr M Coudreuse, CH Bayonne
Congrès régional annuel des urgences et de médecine de catastrophe	12 h	
Exercice pratique sur le terrain	5 h	